



## Commission régionale de la coopération intercommunale

procès-verbal du 12 février 2015

La commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI) s'est réunie le jeudi 12 février 2015 à 9h, sous la présidence de M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris.

### Ordre du jour de la séance :

- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (5 février 2015)
- Examen des propositions de modifications du projet de SRCI reçues à la date du 9 février 2015
- Vote sur les propositions de modification du projet de SRCI reçues à la date du 9 février 2015
- Questions diverses

### Siégeaient à cette réunion :

#### Représentants de l'Etat :

- M. Jean DAUBIGNY, Préfet de la région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, président,
- M. Bernard SCHMELTZ, Préfet de l'Essonne,
- M. Daniel BARNIER représentait Mme Sylvie FEUCHER, Préfète déléguée pour l'égalité des chances, en charge de l'administration du département
- M. Nicolas De MAISTRE représentait de M. Jean-Luc MARX, Préfet de Seine-et-Marne,
- M. Erard CORBIN de MANGOUX, Préfet des Yvelines.

#### Représentants du conseil régional d'Ile-de-France :

- M. Hicham AFFANE, conseiller régional d'Ile-de-France,
- M. Thibaud GUILLEMET, conseiller régional d'Ile-de-France,
- M. Jean MALLET, conseiller régional d'Ile-de-France,
- M. Guillaume VUILLETET, conseiller régional d'Ile-de-France.

#### Représentants des conseils généraux :

- M. Arnaud BAZIN, président du conseil général du Val-d'Oise,
- M. Pierre BÉDIER, président du conseil général des Yvelines,
- M. Vincent EBLÉ, président du conseil général de la Seine-et-Marne,
- M. Jérôme GUEDJ, président du conseil général de l'Essonne.

#### Représentants des communes :

- Mme Catherine ALIQUOT-VIALAT, maire de Saint-Pierre-du-Perray,
- M. Jean-Pierre BECHTER, maire de Corbeil-Essonnes,
- M. Jean-Jacques BERNARD, maire d'Esmans,
- M. Jean-Pierre BLAZY, maire de Gonesse,
- M. Germain BUCHET, maire de Saint-Witz,
- M. Francis CHOUAT, maire d'Évry,
- M. Romain COLAS, maire de Boussy-Saint-Antoine,
- M. Vincent DELAHAYE, maire de Massy,

- M. Francis DELATTRE, maire de Franconville,
- Mme Monique DELESSARD, maire de Ponteau-Combault,
- M. José DERVIN, maire de la Trétoire,
- Mme Caroline DOUCERAIN, maire des Loges-en-Josas,
- M. Jean-Louis DURAND, maire de Marchémoret,
- M. Denis FLAMANT, maire de Chavenay,
- M. Jean-Raymond HUGONET, maire de Limours-en-Hurepoix, rapporteur général de la CRCI,
- M. Bertrand HOUILLON, maire de Magny-les-Hameaux,
- M. Emmanuel LAMY, maire de Saint-Germain-en-Laye,
- M. Bruno MACÉ, maire de Villiers-Adam,
- M. Guy MALHERBE, maire d'Épinay-sur-Orge,
- M. Christian MARCHANDEAU, maire d'Annet-sur-Marne,
- M. Sébastien MEURANT, maire de Saint-Leu-la-Forêt,
- M. Gérard MILLET, maire de Melun,
- M. Hugues PORTELLI, maire d'Ermont,
- M. François PUPPONI, maire de Sarcelles,
- M. Philippe RIO, maire de Grigny,
- M. Marc ROBERT, maire de Rambouillet,
- M. Alexandre TOUZET, maire de Saint-Yon,
- M. Georges TRON, maire de Draveil,
- M. Daniel VACHEZ, maire de Noisiel,
- M. Michel VIALAY, maire de Mantes-la-jolie.

Représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre :

- M. Jean-Jacques BARBAUX, président de la communauté de communes du Val Bréon,
- M. Michel BOURNAT, président de la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay,
- M. François DUROVRAY, président de la communauté d'agglomération Sénart Val de Seine,
- M. Olivier LEONHARDT, président de la communauté d'agglomération du Val d'Orge,
- M. Michel LAUGIER, président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines,
- M. Paul MIGUEL, président de la communauté d'agglomération Marne la Vallée/Val Maubuée,
- Mme Mireille MUNCH, présidente de la communauté de communes de la Brie Boisée,
- M. Jean-François ONETO, président de la communauté de communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts,
- M. Patrick RENAUD, président de la communauté d'agglomération de Roissy Porte de France,
- M. Bernard RIGault, président de la communauté de communes Plaines et Monts de France,
- M. Laurent SAUERBACH, président de la communauté d'agglomération les Lacs de l'Essonne,
- M. Philippe TAUTOU, président de la communauté d'agglomération des Deux Rives de la Seine,
- M. Didier VAILLANT, président de la communauté d'agglomération de Val de France.

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes :

- M. Laurent BETEILLE, vice-président du Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE),
- M. Xavier DUGOIN, président du Syndicat intercommunal pour la revalorisation et l'élimination des déchets d'ordures,
- M. Jean-Claude GENIES, président du Syndicat intercommunal d'études et de programmation de Marne Nord,

- M. Guy PELISSIER, président du Syndicat intercommunal pour la destruction des ordures ménagères et la production d'énergie (SIDOMPE),
- M. Philippe SUEUR, vice-président du Syndicat intercommunal en vue de l'agrandissement et de la gestion du stade de Deuil-la-Barre
- M. Pierre YVROUD, président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne.

Pour l'ensemble de la séance, 19 membres avaient transmis un pouvoir pour se faire représenter :

- M. Jean-Jacques BARBAUX représentait M. Christian CIBIER, président de la communauté de communes La Brie Centrale,
- Mme Monique DELESSARD représentait Mme Line MAGNE, maire de Moissy-Cramayel, assesseur,
- M. François DUROVRAI représentait M. Robin REDA, président de la communauté d'agglomération les Portes de l'Essonne,
- Mme Caroline DOUCERAIN représentait M. Olivier LEBRUN, maire de Viroflay,
- M. Denis FLAMANT représentait M. Jean-Marie TÉTART, maire de Houdan, assesseur,
- M. Bertrand HOUILLON représentait M. Pierre SOUIN, maire de Marcq,
- M. Michel LAUGIER représentait M. François GARAY, président de la communauté d'agglomération de Seine et Vexin,
- M. Olivier LEONHARDT représentait M. Nicolas DUPONT-AIGNAN, président de la communauté d'agglomération du Val d'Yerres,
- M. Sébastien MEURANT représentait M. Daniel FARGEOT, maire d'Andilly,
- M. Gérard MILLET représentait M. Michel HOUEL, maire de Crécy-la-Chapelle,
- M. Christian MARCHANDEAU représentait M. Yves ALBARELLO, maire de Claye-Souilly,
- M. Hugues PORTELLI représentait M. Philippe GUEROULT, maire de Nesles-la-Vallée,
- M. Patrick RENAUD représentait M. Luc STREHAIANO, président de la communauté d'agglomération de la Vallée de Montmorency,
- M. Marc ROBERT représentait Mme Sophie PRIMAS, maire d'Aubergenville,
- M. Philippe SUEUR représentait M. Jean-Pierre ENJALBERT, président du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains,
- M. Philippe TAUTOU représentait M. Pierre FOND, président de la communauté de communes de la Boucle de la Seine,
- M. Alexandre TOUZET représentait M. Guy CROSNIER, maire de la Forêt-Sainte-Croix,
- M. Didier VAILLANT représentait M. Alain RICHARD, membre du bureau de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise,
- M. Daniel VACHEZ représentait M. Jacques DROUHIN, maire de Flagy.

Au cours de la séance, 2 membres ont transmis un pouvoir pour se faire représenter :

- M. Jean-Claude GENIES représentait M. Pierre YVROUD, président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne,
- M. Jean-Raymond HUGONET représentait M. Vincent DELAHAYE, maire de Massy.

3 membres absents n'étaient pas représentés :

- M. Yannick BOEDEC, président de la communauté d'agglomération Le Parisis,
- M. François de MAZIERES, président de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
- M. Michel VALLADE, maire de Pierrelaye.

Après avoir constaté que le quorum était atteint avec 51 membres présents au moment de l'ouverture des travaux (sur les 79 membres élus que comporte la commission, soit un quorum à atteindre de 40 membres élus), le **Préfet de région** indique que 16 membres présents sont titulaires de pouvoirs. Il déclare la séance ouverte, présente l'ordre du jour, et propose de passer à son examen.

### **1. Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (5 février 2015)**

Le **Préfet de région** soumet le procès-verbal de la réunion du 5 février 2015 à l'approbation des élus. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **2. Examen des propositions de modifications du projet de SRCI reçues à la date du 9 février 2015**

Le **Préfet de région** rappelle qu'il s'agit de la cinquième réunion de la CRCI, et de la troisième séance consacrée à l'examen des propositions d'amendements à son projet initial, après que deux premiers amendements ont été adoptés le 22 janvier 2015. Il rappelle également que pour être adoptés, les amendements doivent obtenir les majorités qualifiées requises dans le ou les départements concernés, ainsi que la majorité qualifiée requise de la CRCI dans son ensemble, ce qui implique également les départements non directement concernés.

Le **Préfet de région** indique qu'à défaut d'amendement adopté par la CRCI, le schéma régional de coopération intercommunale reprendra les propositions initiales présentées le 28 août 2014. Il rappelle également que cette première phase d'élaboration du SRCI sera ensuite complétée par celle des arrêtés de projet de périmètres, qui seront pris par la Préfets de département : la CRCI pourra être alors amenée à se réunir à nouveau, afin d'examiner ces arrêtés ou les refus qui pourraient leur être opposés par les communes et EPCI concernés.

Le **Préfet de région** rappelle que conformément au règlement intérieur, les propositions de modification devaient être transmises par voie électronique au secrétariat de la CRCI avant lundi 9 février à 17h00, pour pouvoir être examinées au cours de la réunion de ce jour. Il indique que 9 propositions de modification ont été reçues dans les temps, et qu'elles ont été portées à la connaissance des membres de la CRCI. Seuls les amendements recevables pourront être soumis au vote. Ces amendements sont numérotés à partir du numéro 42.

Le Préfet de région indique avoir déposé lui-même un amendement. Conformément au règlement intérieur de la CRCI, cette proposition de modification sera soumise aux voix en premier. Il rappelle que tous les amendements sont soumis aux mêmes règles de majorité que celles appliquées antérieurement. Enfin, l'adoption d'un amendement fait tomber les propositions qui lui seraient contraires.

Le Préfet de région propose l'ordre de présentation des amendements suivant :

- d'abord, les trois amendements déposés au titre du secteur n°3 du Centre Essonne – Sénart ;
- puis, les trois amendements reçus au titre du secteur n°5 de Marne la Vallée ;
- puis, les trois amendements reçus au titre du secteur n°6 du Grand Roissy.

Un tableau récapitulatif des 9 amendements figure dans le dossier de séance.

#### **Amendements portant sur le secteur n°3 de Centre Essonne – Sénart :**

M. Francis Chouat, maire d'Evry, souhaite rappeler qu'au vu de la réunion précédente, il conviendrait que les élus d'un département non directement concerné par un amendement, ne s'opposent pas à cet amendement s'il est clairement souhaité par les départements concernés.

M. Hugues Portelli, maire d'Ermont, regrette que les travaux de la CRCI ne se fassent pas à droit constant, puisque la législation évolue au fur et à mesure des débats. Il évoque notamment le dépôt d'un amendement du gouvernement au projet de loi NOTRe, permettant à des EPCI d'intégrer la Métropole du Grand Paris. Il demande que les membres de la CRCI soient assurés que ce qu'ils votent sera réellement appliqué, sans modification ultérieure de la loi susceptible d'entraîner d'autres délibérations sur de nouvelles bases.

S'agissant du vote de la séance précédente, il s'explique sur son abstention par la crainte des membres du Val d'Oise que l'amendement à la loi NOTRe permettant aux communes d'un EPCI accueillant une plateforme aéroportuaire d'intégrer la Métropole, ne s'applique à la zone aéroportuaire de Roissy. Il précise néanmoins avoir obtenu depuis lors des assurances de la part des services du Premier ministre, que ce risque soit écarté.

Le Préfet de région présente la proposition de modification n°50 sur le secteur Centre Essonne – Sénart, identique à celle soumise à la CRCI le 5 février, et qui n'avait alors pas recueilli le nombre de voix nécessaire à son adoption. Il précise que c'est au regard à la fois du grand nombre d'abstention dans les deux départements non-directement concernés (26), du faible nombre de votes contre (3),

et des échanges qu'il a pu avoir avec les élus concernés et le rapporteur général, qu'il s'est décidé à le déposer à nouveau pour parvenir à un compromis sur ce secteur. Par ailleurs, les arrêtés de projet de périmètre des préfets de département pourront ensuite venir ajuster ces ensembles, pour tenir compte de la situation particulière de certaines communes.

Cette proposition de modification consiste à scinder en deux EPCI, chacun des deux regroupements initialement envisagés, pour former au total 4 EPCI :

- 1er EPCI : la CALPE élargie à la ville de Viry-Châtillon, pour atteindre 127 000 habitants ;
- 2ème EPCI : la fusion des CA Sénart Val de Seine et du Val d'Yerres, élargies à la commune de Varennes-Jarcy, pour atteindre 174 000 habitants ;
- 3ème EPCI : la fusion de la CA du Val d'Orge et de la CC de l'Arpajonnais (201 000 habitants) ;
- 4ème EPCI : la fusion des CA d'Evry Centre Essonne et de Seine-Essonne, avec le SAN de Sénart en Essonne et la CA de Sénart, ainsi que la commune de Grigny, pour former un ensemble de 331 000 habitants.

Au total, cet amendement comporte deux dérogations au seuil des 200 000 habitants, pour le secteur du Nord de l'Essonne, et pour lesquelles le **Préfet de l'Essonne** confirme son acceptation.

**Amendement n°44 présenté par M. Vincent Eblé, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne :**

**M. Eblé** indique que cette proposition de modification avait été déposée pour une réunion précédente, à la demande du Président de la CA de Sénart. Le Préfet de la Seine et Marne avait alors refusé la demande de dérogation au seuil de 200 000 habitants. Cette question ayant déjà été débattue, M. Eblé indique vouloir retirer l'amendement n°44, ce dont le Préfet de région prend acte.

**Amendement n°48 porté par M. Alexandre Touzet, maire de Saint-Yon.**

**M. Touzet** indique que cet amendement vise à fusionner la CA du Val d'Orge et la CC de l'Arpajonnais. Elle résulte du dernier Conseil communautaire de la CC de l'Arpajonnais, au cours duquel les 14 communes ont souhaité se rapprocher du Val d'Orge, certaines dès l'initiative du projet, d'autres du fait du refus d'une dérogation pour maintenir en l'état le secteur de l'Arpajonnais. Trois communes attendent néanmoins un arrêté de périmètre qui leur permettrait de rejoindre la CC Entre Juine et Renarde. M. Touzet précise que son amendement tombera, si l'amendement n°50 du Préfet de région est adopté.

**Le préfet de région confirme la recevabilité de l'amendement n°48.**

**Amendements portant sur le secteur n°5 de Marne-la-Vallée :**

**Le Préfet de région recense trois amendements déposés pour le secteur de Marne la Vallée (n°42, 45, et 46), dont deux (42 et 45) portent sur le regroupement proposé au Sud du secteur, et ont le même objet. Ces amendements correspondent à ceux qui avaient été présentés la semaine passée.**

**L'amendement n°42 est porté conjointement par M. Jean-Jacques Barboux, président de la CC du Val Bréon, Mme Mireille Munch, présidente de la communauté de communes de la Brie Boisée, et M. Jean-François Oneto, président de la communauté de communes Les Portes Briardes entre Villes et Forêts. L'amendement n°45 est présenté par M. Eblé, président du Conseil Général de Seine-et-Marne :**

**M. Oneto indique que son intercommunalité ne souhaite pas s'opposer aux communautés de communes de la Brie Boisée et du Val Bréon, et que l'amendement présenté conjointement a donc pour but de maintenir les 3 EPCI dans leurs périmètres respectifs actuels.**

**M. le Secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, représentant le Préfet de Seine-et-Marne, confirme l'accord sur la dérogation demandée pour les deux amendements.**

**Le Préfet de région confirme la recevabilité des amendements et, après avis du Rapporteur général, propose un vote groupé sur ces deux amendements.**

**Amendement n°46 est porté par M. Vincent Eblé, président du Conseil général de Seine-et-Marne :**

**M. Eblé rappelle que l'amendement a déjà été présenté lors de la précédente séance, mais qu'il n'a pas pu être soumis au vote, compte tenu du déroulé de la réunion. Il indique qu'il permet le regroupement de trois communautés d'agglomération à l'Ouest de l'ensemble de Marne-la-Vallée (CA de Marne-et-Chantierine, du Val-Maubuée, et de la Brie Francilienne). L'amendement maintient par ailleurs dans leurs périmètres actuels la CA Marne-et-Gondoire et le SAN Val-d'Europe, en raison de leurs territoires à forte croissance urbaine et des caractéristiques propres à leurs périmètres et à leurs conditions de développement (convention internationale depuis l'installation de Disneyland Paris pour le SAN Val-d'Europe). M. Eblé demande en conséquence deux dérogations pour chacun de ces deux territoires.**

**M. le Secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne, représentant le Préfet de Seine-et-Marne, accorde les deux dérogations sollicitées.**

Le Préfet de région note que l'amendement est dès lors recevable.

**Amendements portant sur le secteur n°6 du Grand Roissy :**

Le Préfet de région indique avoir reçu trois amendements, identiques dans leur objet, déposés pour le secteur du Grand Roissy. Il s'agit des amendements n°43, 47, et 49 :

- l'amendement n°43 est porté conjointement par M. Bernard Rigault, président de la CC des Plaines et Monts de France et par M. Jean-Jacques Barbaux, président de la CC du Val Bréon ;
- l'amendement n°47 est porté par M. Vincent Eblé, président du Conseil général de Seine-et-Marne,
- l'amendement n°49 est porté par M. Jean-Pierre Blazy, Député-maire de Gonesse.

M. Jean-Pierre Blazy, indique comprendre le projet initial de fusion de 17 communes de la CC Plaines et Monts de France avec les EPCI du Val-d'Oise, mais il précise ne pas être favorable à une intégration qui ne soit pas consentie, et qui risquerait de créer une situation de paralysie préjudiciable. Il rappelle par ailleurs le « paradoxe de l'Etat » qui n'a pas encore signé le décret pour intégrer ces 17 communes au périmètre de l'établissement public d'aménagement Plaine de France, malgré une volonté commune des élus des deux départements. M. Blazy manifeste la même préoccupation que M. Portelli sur l'amendement gouvernemental au projet de loi NOTRe, qui a été voté en première lecture au Sénat, et qui prévoit la possibilité de faire entrer dans la Métropole du Grand Paris des communes membres d'un même EPCI sur un territoire aéroportuaire. Il indique avoir ressenti l'émergence d'un fort consensus, dans le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne, pour travailler sur une forme différente de regroupement, à savoir un « pôle métropolitain du Grand Roissy », conformément à ce que prévoit la loi MAPTAM. C'est le sens de son amendement.

M. Vincent Eblé rappelle que son amendement consiste à retirer de la proposition initiale du Préfet de région, l'ensemble des 17 communes seine-et-marnaises, membres de la communauté de communes Plaines et Monts de France, et qui ne sont pas assujetties, au sens strict du terme, aux exigences de la loi MAPTAM, puisque le siège se situe au-delà des limites de l'unité urbaine de Paris. Il s'agit donc de maintenir le périmètre actuel de la CC Plaines et Monts de France. L'amendement ne crée aucune dérogation.

M. Bernard Rigault indique que la difficulté vient d'un mélange de ce qui relève de la gestion des services du quotidien, et de ce qui relève de la vision stratégique. Il déclare ne pas être opposé au Grand Roissy, mais à « la route proposée pour l'atteindre ». Le démantèlement d'une

intercommunalité qu'il a été difficile de mettre en place, n'est pas acceptable. M. Rigault se réjouit de voir que M. Blazy a déposé un amendement qui va dans le même sens, et souscrit à l'idée d'un pôle métropolitain ou d'une autre structure pour le développement stratégique du Grand Roissy.

**Le Préfet de région** déclare les trois amendements recevables.

**Le Rapporteur général** remarque que les plateformes aéroportuaires sont un sujet important du schéma régional, tant pour Orly que pour Roissy. Il note que des assurances ont néanmoins été données, et que la situation avance sur ce sujet.

#### **Récapitulatif des amendements recevables :**

Au terme de cette présentation des 9 amendements déposés, le **Préfet de région** récapitule les amendements recevables. Il s'agit des amendements n°50, 48, 42, 45, 46, 43, 47, et 49, étant précisé que les amendements n°42 et 45 sont identiques (secteur de Marne-la-Vallée), ainsi que les amendements n° 43, 47, et 49 (secteur du Grand Roissy), et qu'ils pourront donc faire l'objet d'un vote commun si leurs auteurs en sont d'accord.

**Le Préfet de région** revient sur le décret de rattachement des 17 communes seine-et-marnaises à l'EPA Plaine de France, en indiquant que si le décret avait précédé l'expression de la CRCI, cela aurait pu être interprété de façon négative.

**M. Jean-Pierre Blazy**, précise que cette affaire est engagée depuis plus de deux ans, bien avant le vote de la loi MPTAM. Il maintient donc son appréciation, en ajoutant que le retard qui a été pris provient notamment de la rationalisation en cours des établissements publics d'aménagement franciliens. **M. Jean-Pierre Blazy**, ajoute avoir eu, avec MM. Portelli et Pupponi, des assurances toutes récentes sur la partie de l'amendement à la loi NOTRe concernant les territoires aéroportuaires, qui pourraient lever les inquiétudes.

Avant de passer au vote sur les amendements, et afin de permettre un temps de concertation entre les élus, **le Préfet de région** suspend la séance à 10h20.

\*\*\*\*

Reprise de la séance.

### **3. Vote sur les propositions de modification du projet de SRCI reçues à la date du 9 février 2015**

Le **Préfet de région** procède à la vérification du quorum des présents, qui est atteint avec 55 membres présents au moment de passer au vote. Avec la prise en compte des 21 pouvoirs enregistrés, 76 votants sont donc comptabilisés, ainsi répartis :

- 16 membres présents et 5 pouvoirs pour la Seine-et-Marne (77)
- 11 membres présents et 6 pouvoirs pour les Yvelines (78)
- 17 membres présents et 4 pouvoirs pour l'Essonne (91)
- 12 membres présents et 5 pouvoirs pour le Val d'Oise (95)

La procédure de vote à main levée est acceptée à l'unanimité. Le préfet de région rappelle que seuls les votes favorables sont décomptés pour l'adoption des amendements, et propose de commencer par le secteur n°3 de Centre-Essonne-Sénart, avec le vote de l'amendement n° 50 qu'il a lui-même présenté.

Le **Préfet de région** recense plusieurs demandes d'explication de vote.

**M. Delattre, maire de Franconville** remarque que le seuil de 200 000 habitants a été imposé dans l'unité urbaine de son département, sans recourir aux possibilités de dérogation, alors qu'une dérogation a été accordée pour un regroupement de 127 000 habitants dans le département de l'Essonne. Il estime que certaines dérogations dans le Val d'Oise auraient pu tout autant se justifier. Il indique que le SRCI pose deux difficultés dans le Val d'Oise : il s'agit des pôles économiques de la plateforme aéroportuaire de Roissy, et de la communauté d'agglomération d'Argenteuil-Bezons. Il lui semble impossible de soustraire ces deux pôles sans que le reste du département ne puisse donner son avis. Il estime qu'une dérogation pour la CA Argenteuil-Bezons à hauteur de 130 000 habitants aurait pu aisément être accordée. S'agissant de la plateforme de Roissy, une association avec la Seine-et-Marne permettrait d'avoir un pôle de développement et de ne pas voir le département « désarticulé » sur deux de ses pôles économiques. Il ajoute qu'il n'est pas favorable à la suppression des départements. Il rappelle être, pour l'essentiel, en faveur de la première proposition du Préfet de région sur ce territoire.

Le **Préfet de région** rappelle que les travaux de la CRCI ne sont pas terminés. Les arrêtés de projet de périmètre pris par les préfets de département constitueront une étape importante, et que la CRCI pourra être à nouveau réunie pour en débattre. S'agissant de la demande de dérogation pour la CA Argenteuil-Bezons, il rappelle que la loi a ouvert la possibilité pour 46 communes limitrophes de la

Métropole, d'exprimer un vœu de rattachement à la MGP. L'échéance était fixée au 30 septembre 2014 ; Argenteuil ayant délibéré dans les délais pour son rattachement à la MGP, sa décision s'impose dans nos débats. C'est pourquoi la suggestion de dérogation évoquée par M. Delattre ne peut pas être prise en compte en l'état actuel du droit par le Préfet du Val d'Oise.

Quant à la question de la Métropole et de Roissy, le Gouvernement a affirmé sa volonté que les grandes plateformes de développement se trouvant dans les quatre départements de grande couronne n'y soient pas incorporées et qu'elles soient le facteur d'équilibre entre la grande couronne et la MGP.

**M. Francis Delattre, maire de Franconville**, estime que l'intégration d'Argenteuil à la Métropole trouve uniquement son origine dans un conflit de personnes, ce qui n'est pas acceptable. S'agissant du Grand Roissy, il y a eu des engagements mais au vu des déclarations des uns et des autres, il souhaite que le Préfet de région comprenne que les élus « prennent leurs précautions ». Ils attendent avec impatience l'amendement qui va confirmer tout ceci.

**M. Georges Tron, maire de Draveil**, indique pour sa part vouloir maintenir le vote qu'il a émis le 5 février dernier, à savoir son abstention, comme expression de sa volonté de prendre acte des évolutions positives que le Préfet de région a consenties concernant l'Essonne en particulier. Il souhaite ensuite discuter avec le Préfet de l'Essonne, dans le cadre des arrêtés de projet de périmètre, du nouvel ensemble dérogatoire de 174 000 habitants sur la rive droite, « qui ne convient pas ».

**M. Laurent Béteille, vice-président du syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SYAGE)** rappelle qu'il avait voté contre le projet d'amendement le 5 février, et qu'il serait tenté de renouveler ce vote aujourd'hui. Ses motivations rejoignent celles évoquées par M. Tron : la fusion du Val d'Yerres et du Val de Seine au Nord créera une communauté d'agglomération qui risquerait de ne pas être viable. En outre, elle pourrait aboutir à de fortes hausses d'impôts ou à une baisse de la qualité des services publics, voire les deux. Puis, au Sud, il y aurait une « conglomération » qui ne conviendrait pas à tout le monde. Elle s'étendrait d'Est en Ouest, alors que toutes les voies de communications se définissent selon un axe Nord-Sud. Néanmoins, **M. Béteille** indique qu'il ne votera pas contre, dans une attitude de solidarité vis-à-vis de ses collègues de l'Arpajonnais, du Val d'Orge et de la CALPE. Il espère que les choses évolueront à l'Est de cet ensemble.

**M. Arnaud Bazin, président du conseil général du Val-d'Oise**, rejoint l'intervention de M. Delattre. Il ajoute qu'il défendait un modèle de développement polycentrique. Il exprime ses inquiétudes sur le

Pôle de Roissy, premier employeur de la région Ile-de-France. M. Bazin entend dire que ces menaces pourraient être relativisées sur le court terme, mais il est d'avis qu'elles demeureront à plus longue échéance.

Le deuxième pôle important est Argenteuil-Bezons, où se trouve le premier employeur départemental du Val d'Oise, à Bezons. Le « *back office* de la Défense » avec le tramway T2 promettait des milliers d'emplois dans le tertiaire, mais se trouve désormais coupé par le périmètre de la Métropole.

Le troisième pôle est Cergy-Pontoise et son centre universitaire (27 000 étudiants), qui est le deuxième au niveau de la région de ce point de vue. Le CPER, tel qu'il est envisagé, octroie seulement 4,970 millions d'euros de la part de l'Etat au développement de l'enseignement supérieur pour ce secteur. Il y a donc un véritable risque de « relégation » de ce territoire.

Sur les transports, M. Bazin regrette que les Val-d'Oisiens financent le Grand Paris sans qu'ils bénéficient d'une correspondance sur la ligne H avec ce réseau. Selon lui, les dispositions de la loi MAPTAM « fragilisent considérablement le Val d'Oise ».

Mme Catherine Aliquot-Vialat, maire de Saint-Pierre-du-Perray, indique qu'elle avait voté, la semaine dernière, contre l'amendement du préfet de région, du fait du refus de la sortie de la CA de Sénart par le Préfet de Seine-et-Marne, ce qui avait bloqué l'ensemble des amendements suivants. Elle considère néanmoins que l'amendement n°50 présente une progression par rapport à ce qui avait été proposé initialement. Elle s'abstiendra donc aujourd'hui.

M. Jean-Jacques Barbaux, président de la communauté de communes du Val Bréon, réaffirme son refus de « démanteler la Seine-et-Marne », et s'inquiète de la qualité des rapports avec les élus du Val d'Oise pour la future construction du Grand Roissy que tous appellent de leurs vœux.

Après avoir constaté qu'il n'y avait plus de demande d'intervention, le Préfet de région annonce le début du vote.

➤ Pour le secteur de Centre Essonne – Sénart, l'amendement n°50 présenté par le Préfet de la région d'Ile-de-France recueille les voix suivantes :

- 21 voix « pour » en Seine-et-Marne et 0 abstention, soit la majorité requise des deux tiers ;
- 17 voix « pour » et 0 abstention dans les Yvelines ;
- 17 voix « pour », 1 voix « contre » et 3 abstentions en Essonne, soit la majorité requise des deux tiers ;

- 17 voix « pour » et 0 abstention dans le Val d'Oise.

**Le Préfet de région** constate que l'amendement n°50 recueille au total 72 voix « pour », 1 voix « contre », et 3 abstentions. Il constate que les majorités requises sont recueillies : **l'amendement n°50 est donc adopté.**

L'adoption de cet amendement n°50 fait tomber l'amendement n°48 présenté par M. Touzet, qui n'est donc pas mis aux voix.

**Pour le secteur Sud de Marne-la-Vallée, les amendements n°42 et n°45 sont mis aux voix conjointement, avec l'accord de leurs auteurs.**

➤ **Les amendements n°42 et n°45 mis au vote conjointement** recueillent les voix suivantes :

- 21 voix « pour » en Seine-et-Marne, soit la majorité requise des deux tiers ;
- 17 voix « pour » dans les Yvelines ;
- 21 voix « pour » en Essonne ;
- 17 voix « pour » dans le Val d'Oise.

Soit un total de 76 voix pour, aucune abstention, et aucun vote contre : **le Préfet de région constate que les amendements n°42 et n°45 sont adoptés à l'unanimité.**

➤ **Pour le secteur Nord de Marne-la-Vallée, l'amendement n° 46 est mis aux voix :**

**M. Vincent Eblé, président du conseil général de la Seine-et-Marne,** rappelle que le regroupement proposé ne constitue qu'une étape dans l'intégration intercommunale que la loi appelle de ses vœux, qui ne préjuge pas des situations ultérieures qui conduiront peut-être à des regroupements supplémentaires.

**L'amendement n°46** recueille les voix suivantes :

- 21 voix « pour » en Seine-et-Marne, soit la majorité requise des deux tiers ;
- 17 voix « pour » dans les Yvelines ;
- 21 voix « pour » en Essonne ;
- 17 voix « pour » dans le Val d'Oise.

Soit un total de 76 voix pour, aucune abstention, et aucun vote contre : **l'amendement n°46 est adopté à l'unanimité.**

**Le Préfet de région passe enfin au secteur n°6 du Grand Roissy** qui comporte trois propositions d'amendements : **n° 43, 47 et 49.**

**M. Jean-Pierre Blazy, maire de Gonesse, annonce le retrait de son amendement n°49,** suite aux discussions qui se sont tenues au cours de la suspension de séance, tout en estimant que la question du Grand Roissy ne sera pas forcément réglée avec le vote à venir. L'amendement n°49 proposait une solution qu'il faudra trouver impérativement au-delà de cette première étape, sous peine de voir subvenir des difficultés ou des blocages qui seraient très préjudiciables aux territoires seine-et-marnais et val-d'oisien. **M. Jean-Pierre Blazy** pense que l'inquiétude vis-à-vis du rapport avec la métropole du Grand Paris pourrait être levée après le vote de la loi Notre, ce qui permettra peut-être d'ouvrir sur l'examen de la solution du pôle métropolitain.

**Le préfet de région enregistre le retrait de l'amendement n°49.**

**M. Patrick Renaud, président de la CA Roissy Porte de France,** indique qu'une forte majorité des élus du Val d'Oise s'abstiendra ou votera contre l'amendement déposé par les élus de la Seine-et-Marne. Il indique que les élus du Val-d'Oise affirment depuis longtemps leur volonté et la nécessité de faire le Grand-Roissy en dehors de la Métropole de Paris. Il appelle à une unité des positions des élus à ce sujet, afin d'éviter un démantèlement de ce territoire. Il rappelle la nécessité de travailler ensemble et de se réunir sur plusieurs problèmes (développement économique, logement, transports, etc.). Il estime que les élus du territoire seront ainsi davantage écoutés et respectés par les gouvernements successifs. **M. Patrick Renaud** affirme que l'enjeu est d'intensifier la force de développement économique qui existe aujourd'hui sur le secteur du Grand Roissy.

**M. Bernard Rigault, président de la CC Plaines et Monts de France** défend une solution qui consiste à distinguer le quotidien du stratégique, et ajoute que l'amendement porté par M. Blazy allait dans ce sens. **M. Rigault** appelle à montrer vis-à-vis de l'extérieur, notamment de la Métropole du Grand Paris, que les élus travaillent, avancent et entendent gérer ensemble le territoire du Grand Roissy. Il estime qu'il faut respecter les périmètres des intercommunalités existantes à ce jour, et qu'une autre structure doit être mise en place de façon à travailler ensemble au plus vite. **M. Rigault** espère que « le bon sens l'emportera ». Il ajoute qu'en votant contre cet amendement, l'on voterait contre les populations concernées, et contre le personnel qui a par ailleurs écrit au Préfet de région pour

manifeste son inquiétude. Il souhaite travailler et réfléchir ensemble sur l'avenir du Grand Roissy, et demande par conséquent aux élus du Val-d'Oise d'accepter cet amendement pour ne pas entraver lourdement l'avenir.

➤ **Les amendements n°43 et 47 présentés par MM. Bernard Rigault et Vincent Eblé** dans un vote commun recueillent les voix suivantes :

- 21 voix « pour » et 0 abstention en Seine-et-Marne, soit la majorité requise des deux tiers ;
- 17 voix « pour » et 0 abstention dans les Yvelines ;
- 21 voix « pour » et 0 abstention dans l'Essonne ;
- 4 voix « pour », 11 voix « contre » et 2 abstentions dans le Val-d'Oise. La majorité requise des deux tiers n'est pas atteinte.

**Le Préfet de région** constate que les amendements recueillent au total 63 voix « pour », 11 voix « contre » et 2 abstentions, mais que la majorité requise n'est pas atteinte dans le département du Val-d'Oise. **Par conséquent, les amendements n°43 et 47 sont rejetés.**

A l'issue de ces nouveaux votes, **le Préfet de région** dresse un premier bilan des amendements adoptés par la CRCI depuis la première séance d'examen du 22 janvier dernier : deux modifications ayant été adoptées lors de cette séance du 22 janvier, puis trois à nouveau le 12 février, **la CRCI a adopté au total 5 amendements, sur les 50 propositions de modification dont elle a été saisie au cours de ses trois dernières séances.** Ce faisant, **le Préfet de région** fait observer que la Commission a fait évoluer le schéma initial qui avait été présenté aux membres le 28 août 2014, parfois de manière substantielle. L'ensemble des secteurs ayant pu être passés en revue, et l'ensemble des membres ayant eu la possibilité de présenter des amendements, il considère que la CRCI a achevé la première phase de ses travaux. Toutefois, il précise que la CRCI aura vraisemblablement à se réunir à nouveau après l'arrêt du schéma régional par ses soins, et après que les arrêtés de projet de périmètre auront été pris par les préfets des départements concernés.

Souhaitant partager les préoccupations exprimées non seulement par les élus mais également par les personnels et collaborateurs des EPCI concernés, **le Préfet de région** souhaite avancer dans la procédure de mise en œuvre du schéma régional qui sera l'occasion, notamment pour les préfets de département, de discuter à nouveau avec les élus. **Le Préfet de région** évoque la possibilité d'une

prochaine réunion de la CRCI au mois de juin. Il rappelle le souhait des membres de la CRCI de disposer d'un maximum de temps pour préparer les travaux nécessaires à la création effective des futurs EPCI, pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il indique que la plate-forme d'échanges mise à la disposition des membres de la Commission sera maintenue, et que le secrétariat de la Commission ne suspend pas ses travaux. Il précise qu'il fera connaître aux membres de la CRCI le schéma régional dès qu'il l'aura arrêté, et qu'il reste à la disposition des membres de la Commission.

**Le Rapporteur général** rappelle les craintes et les inquiétudes qui avaient pu être exprimées par les élus au début des travaux de la Commission. Tout le travail effectué par la CRCI depuis le 28 août dernier montre qu'une partie de ces craintes a été levée. Il salue le travail de M. le Préfet de région et celui de tous ses collaborateurs. Le Rapporteur général estime que la vraie inquiétude pour la grande couronne est celle de sa possible « relégation » autour de la Métropole du Grand Paris, une crainte qui s'est exprimée au sein de la CRCI de façon diffuse, et avec plus ou moins d'acuité selon les territoires. Il observe enfin que les élus ont défendu leurs territoires « avec force et vigueur ».

Avant de lever la séance, le **Préfet de région** interroge les membres de la Commission sur d'éventuelles questions diverses. Aucune intervention n'est demandée. Il remercie la Commission pour le travail mené ensemble, et remercie également le Rapporteur général et ses assesseurs.

**Le Préfet de région** lève la séance à 11h41.

Le Président :	Le Rapporteur Général :
	